

Aux membres de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle.

Le 30 avril 2019, à 19 h

**Au Centre communautaire Innergex Viger-Denonville
220, rue du Couvent, Saint-Épiphanie**

En tant que membre, vous pourrez :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière 2018;
- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - statuer sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles ainsi que sur le virement de toute somme provenant de la réserve pour ristournes éventuelles au fonds d'aide au développement du milieu;
- adopter des modifications au *Règlement intérieur* de la Caisse;
- élire les membres du conseil d'administration;
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour.

Modifications au Règlement intérieur de la Caisse

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification de l'article 8.1 du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à treize (13), les deux postes abolis étant le poste sortant de charge au 31 décembre 2018 dans l'actuel groupe C et le poste vacant échéant au 31 décembre 2019 dans l'actuel groupe I, pour lesquels aucune candidature n'a été reçue.

Les membres seront également appelés à se prononcer sur une modification de l'annexe A du *Règlement intérieur de la Caisse* visant à revoir la division des membres du conseil d'administration en groupes, de manière à fusionner les groupes A, B, C, D et E en un seul groupe «V» composé de deux (2) postes, fusionner les groupes F, G, H et I, en plus d'y ajouter le secteur de la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, pour former un seul groupe «PV» composé de deux (2) postes et renommer le groupe «J», qui est universel, groupe «U», composé des neuf (9) postes restants à la suite de l'abolition des deux (2) postes. Les groupes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J seraient donc abolis pour être remplacés par les groupes V, PV et U.

Si les modifications au *Règlement intérieur* proposées sont adoptées, les membres pourront être appelés à se prononcer sur l'adoption d'un *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs* afin qu'un tiers des administrateurs soit remplacé chaque année. Les modifications adoptées aux règlements prendront effet immédiatement après la période des élections.

Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.

Élections

Six (6) postes seront à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que conformément au *Règlement intérieur de la Caisse*, la période de mise en candidature s'est terminée le 11 février à 23 h 59.

Candidats à un poste d'administrateur pour cette assemblée

Yves Marie Castonguay (Groupe G)

Valérie Meunier (Groupe I)

Lorianne Pettigrew (Groupe A)

Bobby Tardif (Groupe J)

Tous les membres de la Caisse
sont cordialement invités à participer à cette assemblée.